



LA FINANCIERE DE L'EUROPE

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FDE Alpha

(Part AC : FR0013197621)

FIA géré par LA FINANCIERE DE L'EUROPE, soumis au droit français

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Ce FIA a pour objectif de gestion la recherche d'une performance annualisée nette de frais de gestion de 2,5% pour la part AC avec un objectif de volatilité annualisée inférieure à 5 %, sur la durée de placement recommandée.

Compte de son objectif de gestion de gestion, la performance du FIA ne peut être comparée à celle d'un indicateur de référence pertinent.

L'allocation stratégique de référence est composée d'OPCVM ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, afin de satisfaire à l'objectif de gestion de FDE ALPHA.

En complément, le FIA aura recours à des instruments dérivés pour réduire son exposition aux marchés actions.

La sélection d'OPC est la principale source de valeur ajoutée de FDE ALPHA pour atteindre son objectif. Elle repose sur le choix de 3-5 gestionnaires (50% maximum par ligne d'OPC) ainsi que sur l'identification de multiples stratégies d'investissements.

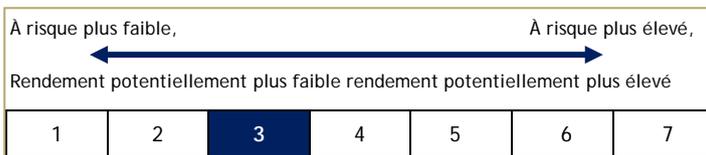
Cette sélection est assurée par la FINANCIERE DE L'EUROPE sur une base discrétionnaire. Elle repose sur la combinaison d'analyses quantitatives (lorsque les OPCVM/FIA disposent d'un historique de performance suffisamment profond), qualitatives (processus d'investissement, équipes de gestion, gestion des risques de portefeuille, risque opérationnel) et juridiques (structure du fonds, termes de liquidité, conseil d'administration, détermination de la valorisation, conflits d'intérêt et transparence).

L'utilisation des instruments dérivés aura pour but de réduire l'exposition aux marchés actions afin de tenter de capter la valeur ajoutée des gérants de fonds sélectionnés (alpha).

Le FIA s'engage à respecter, via les instruments financiers dérivés et les OPCVM/FIA sous-jacents, par transparence, les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

- ⊗ De -10% à 40% sur les marchés d'actions, de toutes zones géographiques, hors pays émergents, de toutes tailles de capitalisations de tous les secteurs, dont:
 - 10% maximum sur les marchés d'actions hors de la zone euro,
 - 30% maximum d'actions de petite capitalisation.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du FIA et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement du FIA est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 3 » de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

La limitation de l'exposition au risque action à 40% résulte de l'utilisation de dérivés en couverture, réduisant en permanence l'exposition à 40%

⊗ **De 0% à 40% en instruments de taux (taux souverains, du secteur public et dette privée), de toutes zones géographiques hors pays émergents, de toutes notations ou non notés, dont :**

○ De 0% à 10% en instruments de taux spéculatifs selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, ou non notés.

⊗ **De 0% à 25% en obligations convertibles**

La fourchette de sensibilité du FIA au risque de taux est comprise entre 0 et 2.

Les titres éligibles au PEA représentent en permanence 75% minimum de l'actif net.

Le FIA est investi au-delà de 20% de son actif net, en OPCVM de droit français ou étranger et en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE ouverts à une clientèle non professionnelle, dont jusqu'à 30% de son actif net en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE autres que ceux relevant du 1° de l'article R.214-32-42 du Code Monétaire et Financier, remplissant les conditions prévues aux 1° à 4° de l'article R. 214-13.

Il peut également intervenir sur :

⊗ les contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition au risque d'action et risque de taux,

⊗ les dépôts.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale

Durée de placement recommandée : Supérieure à 5 ans

Ce FIA pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

Conditions de souscription et rachat :

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés par le dépositaire chaque jour ouvré à 10 heures (J) et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de la Bourse de Paris du jour (J).

La valeur liquidative est calculée chaque jour, à l'exception des jours fériés en France au sens de l'article L. 3133-1 du Code du travail et des jours

Ce FIA est classé en catégorie 3 en raison de sa stratégie de couverture du risque d'action via l'utilisation d'instruments financiers à termes négociés sur les marchés règlementés.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ses titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés :

L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

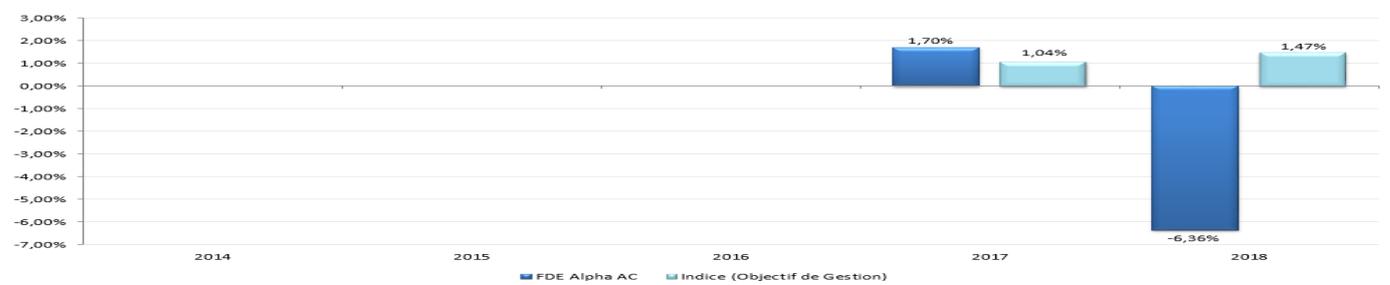
FRAIS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	0%
FRAIS DE SORTIE	0%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi sur la valeur de souscription de la part du FIA au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRELEVES PAR LE FIA SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS (*)	1,99% TTC
FRAIS PRELEVES PAR LE FIA DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
Commission de performance	Part AC : 20% TTC de la surperformance au-delà de 2,5% l'an linéarisé, prorata temporis

* L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « Frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice clos au 31/12/2018. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformance des fonds détenus.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à la section des « Frais » du prospectus de ce FIA disponible sur le site internet de la société de gestion www.lafinancieredeurope.com.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



AVERTISSEMENT : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance du FIA et celle de l'indicateur de référence seront calculées coupons et dividendes nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Date de création du FIA : 20/09/2016

Devise de libellé : Euro

Changements importants au cours de la période : néant.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CIC (CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL)

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le FIA (prospectus /rapport annuel/document semestriel/VL) :

Le porteur peut obtenir plus d'informations sur simple demande auprès de LA FINANCIERE DE L'EUROPE - 25 avenue Pierre 1er de Serbie - 75016 PARIS - 01 47 23 88 88 - www.lafinancieredeurope.com

La valeur liquidative est également disponible sur demande auprès de la société de gestion ou auprès du valorisateur : **CM-CIC ASSET MANAGEMENT**.

La politique de rémunération de la société est consultable sur son site internet <http://www.lafinancieredeurope.com/>

Fiscalité : Le FIA est éligible au PEA.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du distributeur du FIA.

La responsabilité de la société de gestion La Financière de l'Europe ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

Ce FIA est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
LA FINANCIERE DE L'EUROPE est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 02/05/2019.